



- Région **AUVERGNE RHONE ALPES** /
- Département du **PUY-DE-DÔME** /
- Arrondissement d'**ISSOIRE** /
- Canton de **BRASSAC-LES-MINES** / Code INSEE : **63050**/

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Jeudi 19 septembre 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le vendredi 13 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabien BESSEYRE, Maire de BRASSAC-LES-MINES, dans la salle du Centre Culturel

Étaient présents : Fabien BESSEYRE – Hervé BOUCHET – Jacques CARLET – Jocelyne BORTOLI - Catherine DENAIVES – Vinciane GRAND – Léa CARNICER - Eddie GUINET – Agnès JEANPETIT – Christian PAGES – Dominique PLUTINO – Laëtitia TOMIO – Jean VIALARD – CROZE Yves-Serge - Michèle BESSE - Françoise CAUTIN – Sébastien DEMARET – Christian RYCKEBOER – Sabine TOCK – Gaëlle MAHOUDEAUX – Stéphane VEYSSEYRE -

Pouvoirs : Philippe MONIER pour Fabien BESSEYRE – Marc ROUX pour Catherine DENAIVES

Secrétaire de séance : Mme Catherine DENAIVES est désignée pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur Fabien BESSEYRE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres du conseil

DECISIONS :

2024 – U06 – désignation de Maître Hélène SOULIER-BONNEFOIS, avocat inscrite au Barreau de Haute-Loire pour assister la Commune dans le cadre d'une procédure juridique devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le cadre du recours exercé par les sociétés BRICO-BRIOUDE et BRICO ISSOIRE contre l'arrêté n° PC 06305023V0018 en date du 26 janvier 2024 portant délivrance à la société ANELIA d'un permis de construire tendant à la construction d'un magasin à l'enseigne BRICOMARCHE de 999 m2.

1 - 20240919 - REMBOURSEMENT DES REPAS DE CANTINE NON PRIS RESTANT SUR LE LOGICIEL

Rapporteur : Hervé BOUCHET

Le logiciel de gestion des repas de cantine permet aux parents de régler les tickets virtuels qui sont ensuite disponibles et consommés au fur et à mesure des repas pris par leurs enfants.

Cependant, des sorties scolaires ont eu lieu et tous « les tickets repas » n'ont pas été consommés par certaines familles et aussi à cause d'absences.

Il serait nécessaire de rembourser les repas déjà payés restant sur le logiciel durant cette année 2023-2024 pour les enfants quittant les écoles afin de ne pas pénaliser financièrement les familles qui en feront la demande.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les tickets virtuels préalablement payés par les usagers durant l'année 2023-2024 ainsi pour les années à venir pour les parents faisant la demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser aux personnes qui en feront la demande les tickets virtuels préalablement payés par les usagers restant sur le logiciel durant l'année 2023-2024 et ce aussi pour les années à venir.

2-20240919 - DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 – OPERATIONS D'ORDRE

Rapporteur : Hervé BOUCHET

Monsieur BOUCHET expose qu'il convient de faire une décision modificative concernant la régularisation du compte 1676 (dettes envers locataires-acquéreurs) à la demande de notre CDL (Conseiller aux décideurs locaux)

Compte	Intitulé	Augmentation des crédits	Compte	Intitulé	Augmentation des crédits
D-023	Virement à la section d'investissement	229 081,91	R-75888	Autres produits divers de gestion courante	229 081.91
D-1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	229 081.91	R-021	Virement de la section de fonctionnement	229 081.91
TOTAL		458 163.82			458 163.82

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

d'approuver la décision modificative ci-dessus.

3 - 20240919 - ADMISSION EN NON VALEUR SUR BUDGET COMMUNE ET CANTINE

Rapporteur : M. BOUCHET Hervé

1) Budget principal

M. BOUCHET expose qu'il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur d'un montant total de 8 844.38 € à inscrire au compte 6541 du budget communal. Liste 7169960032 fourni par le SGC ISSOIRE

2) Budget annexe Cantine

M. BOUCHET expose également qu'il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur d'un montant total global de 2 544.84 € à l'article 6541. Liste 3824080212 (125.89 €) – Liste 7062940032 (2416.30 €)

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire en non-valeur sur le compte 6541 les sommes de 8 844.38 € sur le budget principal de la commune, et la somme de 2 544.84 € sur le budget annexe cantine.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

d'approuver l'admission en non valeur sur le budget commune et sur le budget cantine des sommes ci-dessus inscrites.

4 – 20240919 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ELEVES DE 3EME DU COLLEGE JULES FERRY POUR SEJOUR EN ESPAGNE

Rapporteur : M. Hervé BOUCHET

Le collège Jules Ferry de Brassac les mines a organisé pour les élèves de 3^{ème} un voyage en Espagne du 27 au 31 mai 2024.

Les enseignants du collège Jules Ferry ayant en charge l'organisation de ce voyage sollicitent la municipalité pour une aide exceptionnelle, qu'elle laisse à notre appréciation, concernant 12 élèves domiciliés à Brassac les Mines qui ont participé à ce voyage. Il est proposé une aide de 20 euros par enfant.

Cette aide exceptionnelle sera versée directement aux familles brassacoises sur présentation d'un Relevé d'identité Bancaire.

Après avoir oui l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- Décide de verser une aide exceptionnelle de 20 euros à chacun des élèves domiciliés à BRASSAC-LES-MINES qui participeront à ce séjour ;

Cette somme sera prélevée sur le budget communal.

5 – 20240919 - VENTE D'UN MORCEAU DE LA PARCELLE AS NUMERO 137

Rapporteur : M. BOUCHET Hervé

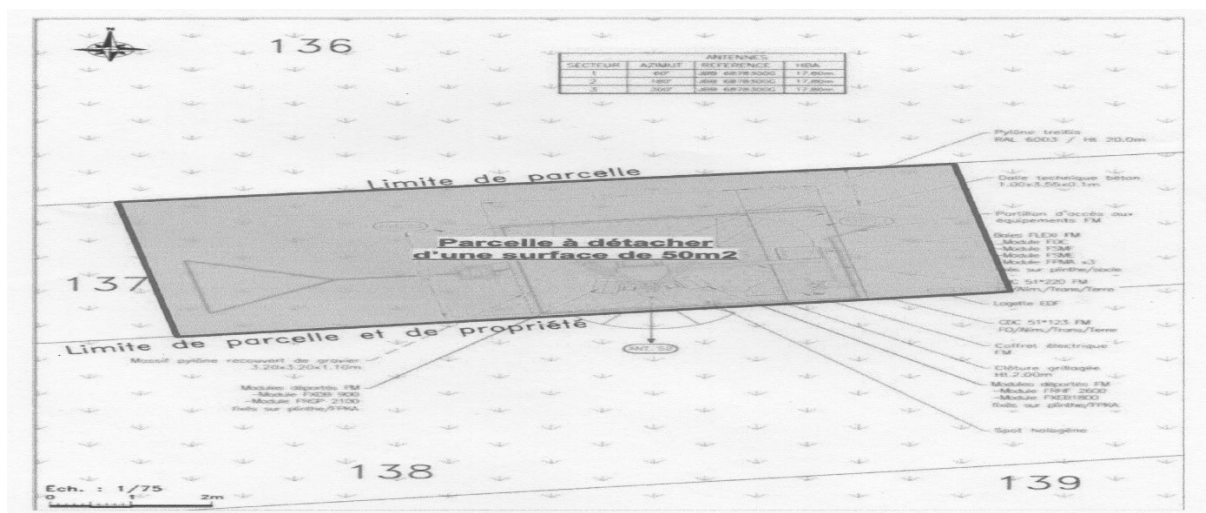
Monsieur BOUCHET explique qu'actuellement la société On Tower France SAS loue un morceau de terrain qui supporte une antenne téléphonique, derrière le cimetière Côte de l'Air sur la parcelle cadastrée section AS numéro 137 au prix de 2733,44 euros par semestre.

La Société nous fait une offre d'achat de 50m2 autour de l'antenne au prix de 38171€. Les frais de géomètre et notaire seraient pris en charge par l'acheteur. La cession interviendra en 2025, la société s'engageant à payer les loyers 2024. L'acheteur s'engage à ne pas demander d'aménagement pour l'accès au terrain seulement un droit de passage déjà existant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- d'autoriser le découpage de la parcelle AS numéro 137 pour céder à la société On Tower France 50 m2 environ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints désigné par ses soins, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Commune et la Société On Tower France SAS pour la cession de cette nouvelle parcelle au prix de 38171,00 euros avec la condition que l'acheteur s'engage à ne jamais demander d'aménagement pour l'accès à ce terrain. Un droit de passage déjà existant sera inscrit sur l'acte. Ces conditions s'appliqueront, en cas de revente, à tous les futurs propriétaires et utilisateurs potentiels de cette parcelle.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles pour mener à terme ce dossier ou un de ses adjoints désigné par ses soins





6 – 20240919 - ECLAIRAGE PLACE JEAN LIGNERAT

Rapporteur : Eddie GUINET

La commune de Brassac-les-Mines a sollicité le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme pour l'inscription au Programme Eclairage Public 2024.

Le syndicat a retenu cette demande en réalisant une étude d'avant-projet avec le plan de financement suivant :

	Montant H. T	Fonds de concours commune de Brassac-les-mines.
Eclairage Place Jean Lignerat	26 000.00 €	15 601.92 €

Après avoir oui l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- décide d'accepter la proposition du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

7 – 20240919 - SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13/02/2024,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite à un départ en retraite, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- Supprimer 1 poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) ;
- Créer 1 poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}).

Après avoir oui l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- de supprimer 1 poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) ;
- de créer 1 poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}).

8 – 20240919 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression et/ ou la création de l'emploi d'origine.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tableau des effectifs à compter du 01/10/2024 pour tenir compte des mouvements de personnel comme suit :

Catégories	Effectifs Permanents		
	Postes ouverts	Postes pourvus	Nombre d'heures sur le poste
Adj. Administratifs			
Adjoints Administratifs Territoriaux (C)	2	1	2 à 35/35 ^{ème}
Adjoints Administratifs Principaux de 2 ^{ème} Classe (C)	-	-	
Adjoints Administratifs Principaux de 1 ^{ère} Classe (C)	3	3	3 à 35/35 ^{ème}
Total Adjoints Administratifs	5	4	
Rédacteurs			
Rédacteurs Territoriaux (B)	-	-	
Rédacteurs Principaux de 2 ^{ème} Classe (B)	-	-	
Rédacteurs Principaux de 1 ^{ère} Classe (B)	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Total Rédacteurs	1	1	

Attachés			
Attachés (A)	-	-	
Attachés Principaux (A)	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Total Attachés	1	1	
Adjoints Techniques			
Adjoints Techniques Territoriaux (C)	14	14	10 à 35/35 ^{ème} (dont 1 en disponibilité) 1 à 28/35 ^{ème} (annualisé) 3 à 8/35 ^{ème}
Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} Classe (C)	3	3	3 à 35/35 ^{ème}
Adjoints Techniques Principaux de 1 ^{ère} Classe (C)	7	7	7 à 35/35 ^{ème}
Total Adjoints Techniques	24	24	
Techniciens			
Techniciens Territoriaux (B)	-	-	
Techniciens Principaux de 2 ^{ème} classe (B)	-	-	
Techniciens Principaux de 1 ^{ère} classe (B)	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Total Techniciens	1	1	
Adjoints du Patrimoine			
Adjoints du Patrimoine (C)	2	2	2 à 35/35 ^{ème}
Adjoints du Patrimoine de 2 ^{ème} (C)	-	-	
Adjoints du Patrimoine de 1 ^{ère} (C)	-	-	
Total des Adjoints du Patrimoine	2	2	
Adjoints d'Animation			
Adjoints d'animation (C)	2	2	1 à 6/35 ^{ème} 1 à 5,25/35 ^{ème} (en disponibilité)
Total Adjoint d'animation	2	2	
Police Municipale			
Brigadier-chef principal (C)	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Total Police Municipale	1	1	
TOTAL GENERAL	37	36	

Catégories	Effectifs Non Permanents		
	Postes ouverts	Postes pourvus	Nombre d'heures sur le poste
Adjoint du Patrimoine			
Adjoint territorial du Patrimoine (C)	1	1	1 à 35/35 ^{ème} (du 15/04/2024 au 14/10/2024)
TOTAL GENERAL	1	1	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- d'accepter la révision du tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

La séance est levée à 19 H 30

Date de publication : 26 septembre 2024